

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2025

⇒ Procès-verbal

EXTRAIT DU REGISTRE
PROCES VERBAL DE BUREAU

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Membres en exercice :	9	L'an deux mille vingt-cinq,
Présents :	7	Le dix-sept novembre,
Représentés/Pouvoirs :	0	Les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en séance à
Excusés :	2	quatorze heures dans les bureaux du SATESE 37 – Domaine d'Activités
Votants :	7	Papillon - 3 rue de l'Aviation – 37210 PARCAY-MESLAY, sous la présidence de
		M. Joël PELICOT.

Date de convocation : 7 novembre 2025
 Date d'envoi de la convocation : 7 novembre 2025
 Date de publication : 21 novembre 2025

DIFFUSION

Original : Registre
 Copie : Acquéreur
 Paierie Départementale d'Indre-et-Loire
 PS6 – Dossier Budget 2025
 PS2 – Dossier Véhicules

Etaient présents :

M. PELICOT Joël,	Président, délégué de Saint-Antoine-du-Rocher
Mme RIOCREUX Stéphanie,	1 ^{ère} Vice-Présidente, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire
M. RITOURET Bertrand,	2 ^{ème} Vice-Président, délégué de Tours Métropole Val de Loire
M. CHANTELOUP Lionel*,	3 ^{ème} Vice-Président, délégué de la CC Bléré-Val de Cher
Mme TUROT Valérie,	4 ^{ème} Vice-Présidente, déléguée du Conseil Départemental d'I&L
M. LEDDET Jean,	Membre du bureau, délégué de Epeigné-sur-Dême
M. GIBault Alexandre,	Membre du Bureau, délégué de la Tour-Saint-Gelin

(*) *présent(e) en visio-conférence*Etaient excusés :

M. ELIAUME Bernard,	5 ^{ème} Vice-Président, délégué de Maillé
Mme REZEAU Régine,	Membre du Bureau, déléguée de la CC Loches Sud Touraine

Avait donné pouvoir :

/

Mme. RIOCREUX Stéphanie, 1^{ère} Vice-Présidente, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire a été désignée Secrétaire de séance.

Session ordinaire

Ordre du jour

FINANCES

1- Exercice 2025 – Budget 22700 : cession de véhicule

Questions diverses.

Ouverture de la séance à 14H00.

Le (la) secrétaire de séance,
 Madame Stéphanie RIOCREUX

Le Président,
 Monsieur Joël PELICOT

Monsieur le Président expose :

Le SATESE 37 dispose d'un parc de véhicules permettant aux différents services d'exercer leurs activités.

Soucieux de favoriser le réemploi de matériels dont il n'a plus l'utilité, le syndicat a décidé de mettre en vente un véhicule sur la plateforme « Agorastore », cette dernière permettant la vente aux enchères des biens appartenant aux collectivités.

A l'issue de cette procédure, le prix de vente du véhicule a été fixé de la manière suivante :

DESIGNATION	IMMATRICULATION	DATE 1ERE MEC	KILOMETRAGE	MISE A PRIX	PRIX DE VENTE
Peugeot Partner	DV-325-RB	11/09/2015	183 002 kms	1 000,00 €	4 766,00 €

Par délibération n°2023-35, en date du 4 décembre 2023, l'Assemblée délibérante du SATESE 37 a délégué au Bureau le soin de décider la cession par adjudication de biens mobiliers, dans la limite de 10 000 €.

Les membres du Bureau sont donc invités à approuver la cession dudit véhicule et à autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Bureau,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de la cession comme suit :

- Peugeot Partner immatriculé DV-325-RB, à l'entreprise JOBERT et Fils (03290 DOMPIERRE SUR BESBRE) pour un prix de vente de 4 766,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le certificat de vente du véhicule et tout document se rapportant à cette affaire,

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 77 – article 775 du budget 22700,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un compte-rendu des travaux du Bureau présenté par le Président lors du prochain Comité Syndical, en application de la réglementation en vigueur.

Questions diverses : Sans objet.

-oOo-

Fin de séance à 14H30.

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2025

➔ **Annexes**

ANNEXE 1

FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET 227 : CESSION DE VEHICULE



CONTRAT DE VENTE

REÇU LE :
27 NOV. 2025
SATESE 37

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 17 novembre 2025 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Ets JOBERT ET FILS, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE :	Peugeot Partner DV-325-RB
N° D'INVENTAIRE :	V1503
ANNEE D'ACQUISITION :	2015
VALEUR D'ACQUISITION :	15 224,40 €
PRIX DE VENTE :	4 766,00 €

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de quatre mille sept cent soixante-six euros (4 766,00€).

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN : FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061
BIC : BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 – P. Partner DV-325-RB

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.

Le vendeur n'est pas tenu de procéder à la délivrance des biens si l'acquéreur ne lui en paie pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que le bien vendu est mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais le bien livré dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 21 novembre 2025

Le Président
SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2
Joël PELICOT

L'ACQUEREUR

Fait à Parçay-Meslay, le 26 novembre 2025


Ets JOBERT ET FILS

SATESE 37
Domaine d'activités Papillon
3, rue de l'Aviation
37082 TOURS cedex 2

SIRET : 25370166800027
Tél. : 02.47.29.47.37
Courriel : satase37@satase37.fr

ETS JOBERT ET FILS
118 rue Nationale
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Tel : 04 70 20 43 03
Courriel : jobertf@wanadoo.fr



SATESE 37

**Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'Activités Papillon

3, rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Tél. : 02 47 29 47 37 – Fax. : 02 47 29 47 38

satase37@satase37.fr

www.satase37.fr



SATESE37